

Réécriture du Code des Douanes

Le vent souffle... Le vent de la modernité...

Ce bon vieux code, créé pour la première fois en 1681, qui a vu son histoire évoluer en fonction des politiques, des événements sociétaux et mondiaux, va être totalement réécrit.

En effet, aux différentes Questions Prioritaires de Constitutionnalité portant sur l'article 60, entre autres, la loi du 18 juillet 2023 exige de la DGDDI la ré-écriture intégrale notre vieux Code des Douanes afin de le rendre plus jeune, plus robuste et plus fort pour affronter les futurs enjeux (réserve opérationnelle douanière par exemple).

Tout comme pour les autres codes, la nomenclature des articles évoluera : L pour la partie législative (mesures issues de la loi), R pour la partie réglementaire (mesures prises par décret ministériel) et enfin A pour les mesures issues d'arrêtés.

Ce prochain changement permettra peut-être une clarification pour nos collègues qui le feuilletent en permanence de page en page, de titre en titre et d'article en article (Pouvoir, Qualification, Répression). Peut-être un passage en deux parties (pouvoirs et sanctions) comme on peut le connaître dans le domaine des Contributions Indirectes ?

Pour nos collègues des Opérations Commerciales, cette recodification ne devrait pas permettre d'intégrer dans ce nouveau code les différents règlements communautaires ; nous continuerons à jongler entre notre code des douanes national, le code des douanes de l'Union et son règlement d'exécution.... qui eux aussi sont en projet de réécriture.

Bien que nous soyons associés aux groupes de travail, il faut peut-être rappeler que ce futur code devra être soumis au vote de nos élus (Assemblée Nationale et Sénat)
Qui pourront très bien y mettre leur empreinte...

A l'issue de ce travail laborieux et après le passage sous les fourches caudines du Conseil d'État et du Conseil Constitutionnel, l'administration des douanes se trouvera devant le chantier énorme consistant à former dans un laps de temps record ses 16500 agents.

Nous n'en sommes donc qu'au premier épisode (peut-être la genèse ou le préambule) d'un feuilleton qui nous tiendra en haleine jusqu'à sa version définitive.

Tout en espérant que ce vent ne se transforme pas en ouragan qui chamboulera toutes nos méthodes de travail.

